

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le mardi 27 mars 2018 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD , Maire.

Le Maire,

Compte rendu de la séance du mardi 27 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame COMBES Josiane, Madame COMBES Patricia, Monsieur DEWYNTER Franck, Madame LABORIE Marie-Christine, Madame MANDRON Sylvie, Madame NEBOUT Janine, Madame PLATEL Christelle, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: Pierre MARTINEZ par Sylvie MANDRON, Fanny MICHAUD par Patricia COMBES, Stéphane ROUSSEL par Josiane COMBES

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Monsieur DEWYNTER Franck

Ordre du Jour

1/ Vote des comptes Administratifs et de gestion

Communal
Multiservices

2/ Vote de l'affectation de résultat

– **Communal**
– **Multiservices**

3/ Vote des Budgets Primitifs 2018

Communal
Multiservices

4/ Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif - naujan (180327 01)

Monsieur François Raynaud n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude Bireau

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur François Raynaud après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 409.45			188 430.39	35 409.45	188 430.39
Opérations exercice	122 940.05	153 638.75	379 613.91	413 390.60	502 553.96	567 029.35
Total	158 349.50	153 638.75	379 613.91	601 820.99	537 963.41	755 459.74
Résultat de clôture	4 710.75			222 207.08		217 496.33
Restes à réaliser	40 000.00	16 000.00			40 000.00	16 000.00
Total cumulé	44 710.75	16 000.00		222 207.08	40 000.00	233 496.33
Résultat définitif	28 710.75			222 207.08		193 496.33

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

Refus : 0

Affectation du résultat de fonctionnement - naujan (180327 02)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 222 207.08

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	188 430.39
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	144 260.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	33 776.69
Résultat cumulé au 31/12/2017	222 207.08
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	222 207.08
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	28 710.75
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	193 496.33
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote du compte de gestion - naujan (180327 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François Raynaud, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote du compte administratif - multi naujan (180327 04)

Monsieur François Raynaud ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude Bireau

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur François RAYNAUD après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	5 826.57			11 154.20	5 826.57	11 154.20
Opérations exercice	5 267.55	5 826.57	5 751.16	12 676.50	11 018.71	18 503.07
Total	11 094.12	5 826.57	5 751.16	23 830.70	16 845.28	29 657.27
Résultat de clôture	5 267.55			18 079.54		12 811.99
Restes à réaliser						
Total cumulé	5 267.55			18 079.54		12 811.99
Résultat définitif	5 267.55			18 079.54		12 811.99

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Affectation du résultat de fonctionnement - multi naujan (180327 05)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 18 079.54

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	11 154.20
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	8 300.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	6 925.34
Résultat cumulé au 31/12/2017	18 079.54
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	18 079.54
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	5 267.55
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12 811.99
B.DEFICIT AU 31/12/2017	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Vote du compte de gestion - multi naujan (180327 06)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François RAYNAUD

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Refus : 0

Vote du Budget Primitif communal (180327 07)

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane SUTTER, Trésorier des finances publiques, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2018.

Monsieur le Trésorier donne le montant global des prévisions qui se monte :

- En fonctionnement à 614 796.33 € tant en dépenses qu'en recettes.
- En investissement à 321 067.95 € tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- **Approuve** le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2018.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Refus : 0

Vote du Budget Primitif du Multiservices (180327 08)

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane SUTTER, Trésorier des finances publiques, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2018 du Multiservices.

Monsieur le Trésorier donne le montant global des prévisions qui se monte :

- En fonctionnement à 23 236.99 € tant en dépenses qu'en recettes.
- En investissement à 14 267.55 € tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- **Approuve** le budget primitif principal du Multiservices pour l'exercice 2018.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 13

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Refus : 0